

Encore une gamine tuée... non, assassinée par une personne conduisant droguée ! La loi doit être modifiée !

écrit par Jacques Martinez | 25 mai 2023

Une fillette de 6 ans meurt percutée par une voiture à Trappes, la conductrice était positive au cannabis



Une fillette de 6 ans meurt percutée par une voiture à Trappes, la conductrice était positive au cannabis



Encore une personne qui, bien que droguée, s'est volontairement assise à un volant et a, non pas tué, mais assassiné une gamine de 6 ans !

<https://www.ladepeche.fr/2023/05/24/une-fillette-de-6-ans-meurt-percutee-par-une-voiture-a-trappes-la-conductrice-etait-positive-au-cannabis-11215974.php>

<https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/document-rtl-fillette-mortellement-fauchee-a-trappes-son-pere-veut-que-la-conductrice-paye-le-prix-cher-7900267663>

Je le répète : cette irresponsable n'a pas tué involontairement mais bien «assassiné » la petite Ramah ! Car un assassin est « *une personne qui commet un meurtre avec préméditation ou guet-apens* » (Petit Robert) or, cette jeune femme, en décidant de se droguer l'a fait volontairement ! Elle a donc réalisé le « dessein réfléchi d'accomplir un délit ou un crime » -c'est cela « la préméditation » !- tout en exerçant une « machination » à savoir boire de l'alcool en étant parfaitement consciente que, de ce fait, elle risquait fort « de nuire gravement à quelqu'un » -et là, c'est bien « un guet-apens » !-

Et cette irresponsable -qui ne s'est même pas arrêtée pour éventuellement porter secours à sa victime !- a, au contraire, eut la lâcheté de prendre la fuite !

En outre, en conduisant droguée, elle aurait pu tuer d'autres gamins puisque la malheureuse victime jouait à ce moment-là en compagnie de sa soeur et deux copains du même âge !

Ravagé, le père de Ramah a exprimé son indignation, sa colère à RTL : « *Que justice soit faite, qu'elle paye le prix cher...* » Mais, malheureusement, avec les lois qui considèrent cet -je le maintiens- assassinat comme un banal « homicide involontaire », avec des parlementaires qui ne sont pas prêts à modifier cette loi et avec des magistrats qui, eux, sont, pour certains, pour une application modérée des peines encourues par les responsables, la bien évidemment « présumée innocente » va s'en sortir avec une peine assortie d'un confortable sursis ! Comme pour l'homme reconnu responsable de la [mort du père de Julien Courbet](#), père violemment heurté par la voiture de cet automobiliste complètement ivre ! Mardi, après le drame de la petite Ramah, Julien Courbet a tenu à rappeler sur RTL ce drame familial remontant à plusieurs décennies : « *Là où l'histoire devient terrible – et l'alcool joue un rôle – c'est que le conducteur se sauve et le laisse là. Dans quel état ? Est-ce qu'on aurait pu le sauver ou pas ? Je dois vivre avec ça* », a-t-il confié. Et le meurtrier -pour moi, l'assassin- de son père n'a jamais passé ne serait-ce qu'un seul jour, pas même une heure sous les verrous !

Comment, en France, en sommes-nous arrivés à un tel degré de déliquescence ? Cela remonte surtout à 1968, quand le slogan aberrant alors à la mode était « Il est interdit d'interdire ! » Personnellement, je n'avais que 22 ans (1) mais, grâce... oui, grâce à mes opinions d'une autre époque, je n'ai jamais adhéré à cette « libération étudiante » ! Et, depuis, je n'ai toujours pas humé ne serait-ce qu'un joint ! Alors me

piquer ! Trop peu pour moi ! Mais, depuis, la mode de la drogue s'est répandue. Et comme il est « si in » dans certains milieux d'en consommer, ceux qui, comme moi, s'y opposent, sommes classés par ces si fiers drogués à droite de la droite. Dans ce cas, je les emm... euh, pardon, je les en... remercie ! Sincèrement et chaleureusement !

Mais à cause d'eux, le trafic de la drogue prolifère ! Alors qu'il faudrait le combattre quitte à contraindre les drogués, ces malades de la drogue, à se soigner même s'il conviendrait, pour atteindre ce but, de pousser nos parlementaires à modifier la loi en ce sens. En effet, personne ne peut forcer quelqu'un à se soigner même si sa maladie -son addiction à la drogue- met la vie d'autres personnes en danger. Pourtant, la loi ne contraint-elle pas les autorités à placer -et donc à soigner- un malade psychiatrique dangereux pour les personnes de sa famille ou qu'il pourrait croiser dans une rue ?

Il faut donc combattre le trafic de drogue sur une grande échelle ! Comment ? Entre autres, en éradiquant ce trafic dès l'éclosion du moindre point de vente afin de couper les drogués de leur source et, ainsi, les contraindre à choisir de se soigner plutôt que poursuivre leur addiction.

D'où mon point-de-vue : l'État ne pourrait-il pas, comme lorsqu'il y a une prise d'otages, faire appel à une unité spéciale qui détruirait, dès sa naissance ou peu après, tout point de vente où qu'il soit ! Dans les zones urbaines, avec des policiers en une formation genre RAID, et, dans les zones rurales, avec des gendarmes et une unité, soeur du GIGN...

(1) J'étais alors étudiant dans une école de journalisme tout en étant en stage à RTL...

(la rédaction du matin était alors dirigée par un certain... Philippe Gildas secondé par un futur cofondateur et président de Canal+ puis futur président du Festival de Cannes... Pierre Lescure)

et aux Langues O' (Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes devenue Institut) en... chinois, non, par « goût du maoïsme » bien au contraire mais parce que je pensais que la Chine allait prendre de plus en plus de place dans le monde et que, pour combattre un régime, il valait mieux en connaître les us et coutumes)

Jacques Martinez journaliste retraité RTL (1967-2001, chef d'édition), l'AFP, l'Aurore, le Figaro, le Parisien...